



**Baromètre de la parité dans les organes  
consultatifs :**

- I. Le secteur de la santé**
  - II. Le secteur de la culture**
- Novembre 2010**



**fps**

**Sarah Hibo**  
Service Etudes du Secrétariat National des FPS  
**2010**  
**02/515.17.67**  
[\*\*sarah.hibo@mutsoc.be\*\*](mailto:sarah.hibo@mutsoc.be)

L'élimination des discriminations basées sur le sexe passe par une plus grande participation des femmes à la vie publique et à la prise de décision politique. La participation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes décisionnels est un combat féministe qui ne date pas d'aujourd'hui.

La parité sur les listes électorales est en bonne voie et est encadrée par la législation européenne et fédérale. Les FPS y ont récemment consacré plusieurs analyses. Pour poursuivre cette observation de la représentation homme/femme, nous avons souhaité rédiger une série d'analyses que nous intitulerons «Baromètre de la parité » et qui s'attacheront à la représentation homme/femme dans les conseils consultatifs et autres organes d'avis. La composition de ces conseils étant réglementée par la législation belge à tous les niveaux de prise de décision.

Dans la première partie, nous ferons le point sur ce qu'on entend par organe consultatif et nous préciserons le cadre législatif relatif à la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision.

Les deux autres parties de cette analyse seront consacrées à l'identification des principales instances consultatives pour les secteurs de la santé<sup>1</sup> et de la culture et à l'inventaire de la répartition homme/femme au sein de ces instances.

## **I. Cadre**

Nous entendons par organe consultatif, les conseils, commissions, comités et autres instances qui ont pour mission de formuler des avis destinés aux pouvoirs publics auxquels ils sont reliés (fédéral, régional, communautaire).

En parallèle avec l'idée de lutte contre la ségrégation verticale, nous estimons que ces organes sont amenés à rendre un avis sur des questions diverses touchant aussi bien les hommes que les femmes et que promouvoir l'égalité homme/femme dans tous les domaines passe par la composition paritaire des instances de décision et, en amont, de celles qui rendent des avis.

La participation équilibrée des hommes et des femmes aux processus de décision est une question qui a été prise en considération depuis une quinzaine d'années au niveau européen via :

- La recommandation du Conseil du 2 décembre 1996, concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision ;

---

<sup>1</sup> Nous avons choisi de ne travailler que sur les instances liées à la Région Wallonne, à la Communauté française et au niveau fédéral.

- Le rapport sur la mise en œuvre de la recommandation du 2 décembre 1996 concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision (7 mars 2000);
- La résolution du Conseil du 27 mars 1995 concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision ;
- La résolution du Parlement européen sur les femmes dans le processus décisionnel (procès-verbal provisoire du 02.03.2000);
- La stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2000-2005).

En Belgique, la base de la législation relative à cette thématique vient du niveau fédéral :

- La loi du 20 juillet 1990 modifiée par la loi du 17 juillet 1997 et par la loi du 3 mai 2003 visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis ;
- La loi du 24 mai 1994 visant à promouvoir une répartition équilibrée des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections ;
- La loi du 20 septembre 1998 (modifiant l'article 120bis de la nouvelle loi communale et insérant un article 50bis dans la loi du 30 avril 1836) visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les conseils consultatifs communaux et provinciaux ;
- La révision du titre II de la Constitution belge du 22 février 2002, en vue d'y insérer une disposition relative au droit des femmes et des hommes à l'égalité et favorisant leur égal accès aux mandats électifs et publics.

En ce qui concerne le champ d'étude de cette analyse, à savoir, la parité dans les organes consultatifs, les entités fédérées wallonnes disposent chacune d'un décret consacrant ces principes :

- Décret de la Communauté française du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs (M.B. 13.09.02) ;
- Décret de la Région wallonne du 15 mai 2003, promouvant la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs (M.B. 20.05.2003).

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, pour le niveau fédéral, c'est la loi du 20 juillet 1990 qui encadre la représentation homme/femme dans les organes d'avis.

La législation prévoit les mesures suivantes :

- Les instances chargées de présenter les candidatures devront présenter, pour chaque mandat (effectif ou suppléant) la candidature d'au moins un homme et une femme ;
- Chaque organe, lors de son prochain renouvellement, devra comporter au minimum un tiers (35% en CFWB) de membres de chaque sexe (distinctement pour chaque subdivision de l'organe). Si cette obligation n'est pas respectée, les avis ne seront pas valables, sauf dérogations<sup>2</sup> ;
- Un rapport d'évaluation du décret devra être soumis par les Gouvernements aux Parlements tous les deux ans.

## II. Le secteur de la santé

### a. Les pouvoirs en Wallonie pour le secteur de la santé<sup>3</sup>

En Belgique, les pouvoirs sont répartis entre l'Etat fédéral et les entités fédérées (Régions, Communautés).

La santé est une compétence partagée par l'autorité fédérale et, pour la Wallonie, par la Communauté française et la Communauté germanophone.

L'Etat fédéral gère 2 aspects du secteur de la santé : la politique de santé publique et la sécurité sociale. En ce qui concerne la sécurité sociale, nous retiendrons ici uniquement ce qui est lié à la santé, c'est-à-dire la branche assurance maladie-invalidité (AMI). C'est l'INAMI qui gère l'AMI pour l'état fédéral.

Les compétences santé des Communautés sont reprises dans l'appellation « matières personnalisables ». La Communauté française et la Communauté germanophone ont pour mission d'établir une politique de santé en matière de médecine préventive et curative. La Communauté française a, par ailleurs, transféré à la Région wallonne la politique de dispensation des soins (à l'exception des hôpitaux universitaires) pour la Région de langue française. C'est la Communauté germanophone qui assure cela pour la Région de langue allemande<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> Les conseils qui ne trouvent pas suffisamment de candidats ayant les compétences requises dans le domaine en question peuvent demander une dérogation au ministre compétent.

<sup>3</sup> Caroline Sägesser, *Les pouvoirs en Wallonie*, CRISP, 2004.

<sup>4</sup> Dans cette analyse ne retiendrons pas les organes d'avis liés à la Communauté germanophone.

## b. Les organes consultatifs du secteur de la santé et leur composition \*\*

Pour faciliter l'analyse de la représentation homme/femme dans les instances consultatives, nous avons pris comme référence l'ensemble des membres de l'instance en question (président, vice-président, membres effectifs et membres suppléants –de toutes les catégories de personnes, le cas échéant). En annexe de cette analyse, vous trouverez la répartition des mandats entre membres effectifs et suppléants.

<b>Etat fédéral</b>	<b>F</b>	<b>H</b>	<b>% de F</b>
Collège de jurisprudence médico-légale	0	14	<b>0%</b>
Commission de coordination de la politique antibiotique	2	25	<b>7%</b>
Conseil technique de la kinésithérapie	3	29	<b>9%</b>
Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes	20	84	<b>19%</b>
Conseil fédéral des Cercles de médecins généralistes	7	30	<b>19%</b>
Structure multipartite en matière de politique hospitalière	13	49	<b>21%</b>
Comité consultatif de bioéthique	11	41	<b>21%</b>
Conseil national des secours médicaux d'urgence	11	39	<b>22%</b>
Commission paritaire nationale médecins-hôpitaux	12	36	<b>25%</b>
Conseil technique médical	14	40	<b>26%</b>
Comité technique auprès de l'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités	6	16	<b>28%</b>
Commission de la pharmacopée	8	19	<b>30%</b>
Commission de protection de la vie privée	5	11	<b>31%</b>
Commission technique de l'art infirmier	15	33	<b>31%</b>
Conseil technique des voiturettes	18	40	<b>31%</b>
Commission de remboursement des médicaments	19	42	<b>31%</b>
Commission de planification de l'offre médicale	23	49	<b>32%</b>
Commission des médicaments, chambre des médicaments à usage vétérinaire	4	8	<b>33%</b>
Conseil technique de la kinésithérapie	12	24	<b>33%</b>

Conseil consultatif de biosécurité	8	16	<b>33%</b>
Conseil supérieur de la Santé - CSS	13	27	<b>33%</b>
Conseil national des établissements hospitaliers, section agrément et programmation	17	33	<b>34%</b>
Conseil national des professions paramédicales	15	27	<b>36%</b>
Commission d'habilitation des pharmaciens à effectuer des prestations de biologie clinique	10	18	<b>36%</b>
Comité déontologique	13	23	<b>36%</b>
Conseil de l'art infirmier	20	34	<b>37%</b>
Conseil national des professions paramédicales	18	30	<b>38%</b>
Conseil national des établissements hospitaliers, section financement	20	30	<b>40%</b>
Conseil de l'art dentaire	10	15	<b>40%</b>
Conseil technique des implants	16	24	<b>40%</b>
Commission des prix des spécialités pharmaceutiques	16	24	<b>40%</b>
Conseil technique dentaire	19	29	<b>40%</b>
Conseil belge de la transplantation	15	22	<b>41%</b>
Commission des médicaments, chambre des médicaments à usage humain	5	7	<b>42%</b>
Conseil technique intermutualiste	17	11	<b>61%</b>
Commission fédérale « Droits du patient »	21	13	<b>62%</b>
Conseil supérieur de la génétique humaine	11	6	<b>65%</b>
Comité fédéral de l'allaitement maternel	24	12	<b>67%</b>
Conseil national des accoucheuses	24	12	<b>67%</b>
Commission de biologie clinique	14	16	<b>47%</b>
Commission d'évaluation pour les dispositifs médicaux	22	24	<b>48%</b>
Conseil pénitentiaire de la santé	7	7	<b>50%</b>
Commission d'appel de biologie clinique	9	9	<b>50%</b>
Commission de contrôle de la publicité pour les médicaments	10	9	<b>53%</b>

<b>Communauté française</b>			
Commission de promotion de la santé à l'école	24	12	<b>67%</b>
Commission d'avis des projets locaux	17	3	<b>85%</b>
Commission francophone de promotion de la santé dans la pratique du sport	14	26	<b>35%</b>
Commission d'agrément des services médicaux du travail	15	24	<b>38%</b>
Conseil supérieur de promotion de la santé	41	28	<b>59%</b>
<b>Région wallonne</b>			
Commission d'avis sur les recours en matière d'action sociale et de la santé	3	11	<b>21%</b>
Conseil wallon des établissements de soins	5	20	<b>20%</b>
Commission d'agrément des associations de santé intégrée	8	16	<b>33%</b>
Commission d'Agrément des centres de coordination de soins et de services à domicile	7	9	<b>44%</b>
Conseil wallon de l'action sociale et de la santé	30	34	<b>47%</b>
Commission wallonne de la santé	24	26	<b>48%</b>

\*\* Non-respect de la législation

\*\* Respect de la législation

\*\* Respect de la parité <sup>5</sup>

### c. Conclusion

Au niveau Fédéral, nous avons recensé 44 organes d'avis. Parmi eux, 17 ne respectent pas la loi du 20 juillet 1990 sur la représentation homme/femme dans les organes consultatifs, 22 respectent cette répartition et l'on peut considérer que 5 conseils sont paritaires. Remarquons que parmi les comités qui ne respectent pas les 1/3-2/3 de personnes de sexe différent, ce sont tous des conseils avec une majorité d'hommes.

S'agissant de la Communauté française et de la Région wallonne, 4 des 11 conseils que nous avons identifiés ne respectent pas la loi sur la représentation homme/femme dans les instances

<sup>5</sup> Non-respect de la législation : 0-32%, 68-100% ; Respect de la législation : 33-46%, 56-67% ; Respect de la parité : 47-55%. Sauf « Communauté française », cf. note de page de page n°9.

d'avis (dont seulement un à l'avantage des femmes), 5 sont conformes à la législation et 2 instances respectent la parité.

Pour l'ensemble des organes d'avis que nous avons identifiés comme relevant du secteur de la santé, seuls 8 comptent plus de femmes que d'hommes. Au niveau Fédéral, on retrouve avec peu de surprise le « Comité fédéral de l'allaitement maternel » et le « Conseil national des accoucheuses » avec tous deux 67% de femmes mais aussi le Conseil technique intermutualiste (61%), la Commission fédérale « Droits du patient » (62%) et le Conseil supérieur de la génétique humaine (65%). Pour la Communauté française, les 3 conseils dont les membres sont majoritairement des femmes ont pour compétence la promotion de la santé (1 paritaire : Conseil supérieur de promotion de la santé, 59% et 2 qui ne respectent pas la législation : Commission de promotion de la santé à l'école et Commission d'avis des projets locaux, respectivement 67 et 85% de femmes).

Pour les Conseils et Commissions qui ne respectent pas la loi sur la représentation homme/femme et/ou la parité, il ne semble pas y avoir de caractéristiques bien précises. On aurait pu penser a priori que les instances liées à la profession d'infirmier-e (31% et 37%) et aux professions paramédicales (38%) auraient compté plus de femmes que d'hommes (étant donné que la profession compte majoritairement des femmes) mais ce n'est pas le cas.

Dans l'ensemble, il apparaît que le secteur de la santé est dirigé majoritairement par des hommes. Mais on remarque aussi que, tous organes confondus, la répartition homme/femme respecte strictement la loi du 20 juillet 1990 –et leurs équivalentes communautaire et régionale- (63% d'hommes contre 37% de femmes).

### III. Le secteur de la culture

#### a. Les pouvoirs en Wallonie pour le secteur de la culture <sup>6</sup>

Selon l'article 127 de la Constitution, les matières culturelles<sup>7</sup> sont de la compétence des Communautés. En Wallonie, la Communauté française gère ces matières pour le territoire de langue française et la Communauté germanophone pour le territoire de langue allemande<sup>8</sup>. Elles prévoient toutes deux la législation et financent la politique culturelle qui en découle.

#### b. Les organes consultatifs du secteur de la culture et leur composition <sup>9, \*\*</sup>

Pour effectuer l'analyse de la composition des organes d'avis dans le domaine de la culture, nous n'avons pas pris en compte l'ensemble des matières énumérées par l'article 127 de la Constitution. Les conseils relatifs à la formation et l'enseignement seront traités dans une prochaine analyse.

Pour faciliter la comparaison, nous avons procédé comme pour l'analyse du secteur de la santé. Nous avons analysé la composition des instances en additionnant les membres effectifs et suppléants.

	<b>F</b>	<b>H</b>	<b>% de F</b>
Conseil du livre	4	22	<b>15%</b>
Conseil des langues régionales endogènes	3	14	<b>18%</b>
Collège d'Avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel	13	47	<b>22%</b>
Commission des centres culturels	10	30	<b>25%</b>
Commission d'aide à l'édition	3	9	<b>25%</b>
Collège d'Autorisation et de Contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel	1	2	<b>33%</b>

<sup>6</sup> Caroline Sägesser, *Les pouvoirs en Wallonie*, CRISP, 2004.

<sup>7</sup> La défense et l'illustration de la langue ; L'encouragement à la formation des chercheurs ; Les beaux-arts ; Le patrimoine culturel, les musées et les autres institutions scientifiques culturelles, à l'exception des monuments et des sites ; Les bibliothèques, médiathèques et services similaires ; La radiodiffusion et la télévision ; Le soutien à la presse écrite ; La politique de la jeunesse ; L'éducation permanente et l'animation culturelle ; L'éducation physique, les sports et la vie en plein air (à l'exception des infrastructures sportives subsidiées, matière transférée) ; Les loisirs (à l'exception du tourisme, matière transférée) ; La formation préscolaire dans les préguardiennats ; La formation postscolaire et parascolaire ; La formation artistique ; La formation intellectuelle, morale et sociale.

<sup>8</sup> Dans cette analyse ne retiendrons pas les organes d'avis liés à la Communauté germanophone.

<sup>9</sup> Les chiffres présentés ci-dessous prennent en compte les membres effectifs et les membres suppléants.

Conseil de l'Art Dramatique	5	10	<b>33%</b>
Conseil du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse	12	6	<b>67%</b>
Commission d'avis pour l'octroi de la qualité de sportif de haut niveau ou d'espoir sportif	5	9	<b>36%</b>
Comité de Concertation du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	9	16	<b>36%</b>
Commission des arts de la Région wallonne	8	14	<b>36%</b>
Commission consultative des Arts plastique	6	10	<b>38%</b>
Conseil supérieur de l'Education aux Médias	27	44	<b>38%</b>
Conseil supérieur de l'éducation permanente	23	33	<b>41%</b>
Conseil d'aide aux Projets Théâtraux	7	10	<b>41%</b>
Commission du Théâtre Amateur	6	8	<b>43%</b>
Commission consultative de la langue des signes	18	12	<b>60%</b>

**\*\* Non-respect de la législation**

**\*\* Respect de la législation**

**\*\* Respect de la parité** <sup>10</sup>

### c. Conclusion

Nous avons recensé 17 Commissions et Conseils d'avis pour le secteur de la culture. Huit d'entre eux ne respectent pas la législation sur la représentation homme/femme et les 9 autres la respectent.

Le « Conseil du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse » (67%) ne respecte pas le Décret de la Communauté française du 17 juillet 2002 au sens où il compte plus de femmes que d'hommes. Mais les 8 autres instances qui ne respectent pas la proportion du tiers de membres de sexe différent sont majoritairement composées d'hommes.

Dans l'ensemble, les instances du secteur de la culture comptent plus de membres masculins (65%) que féminins (35%) mais respectent le Décret sur la représentation homme/femme.

<sup>10</sup> Non-respect de la législation : 0-34%, 66-100% ; Respect de la législation : 35-47%, 56-65% ; Respect de la parité : 48-55%

#### **IV. Conclusions**

Dans cette analyse nous avons recensé et examiné la composition de 72 organes consultatifs relevant du secteur de la culture ou de la santé. Parmi tous ces organes, 29 ne respectent pas la législation prescrivant au minimum 1/3 de membre de chaque sexe soit près de la moitié des conseils (40%) pour le secteur de la santé et un peu plus (47%) pour le secteur de la culture.

Alors que ces deux secteurs emploient une majorité de femmes, la parité homme/femme dans les conseils qui rendent des avis dans ces domaines est loin d'être acquise.

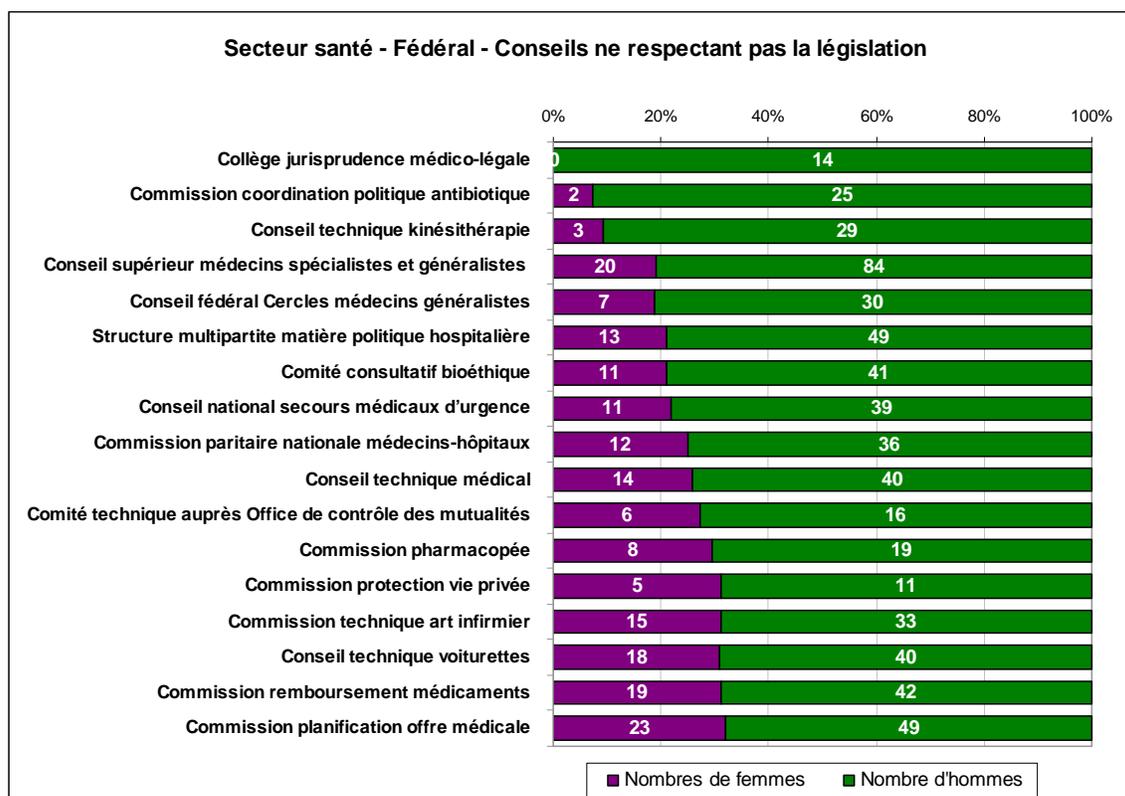
De plus, quand la composition des instances d'avis ne respecte pas la législation prescrivant un tiers de membres de chaque sexe, c'est très majoritairement au détriment des femmes.

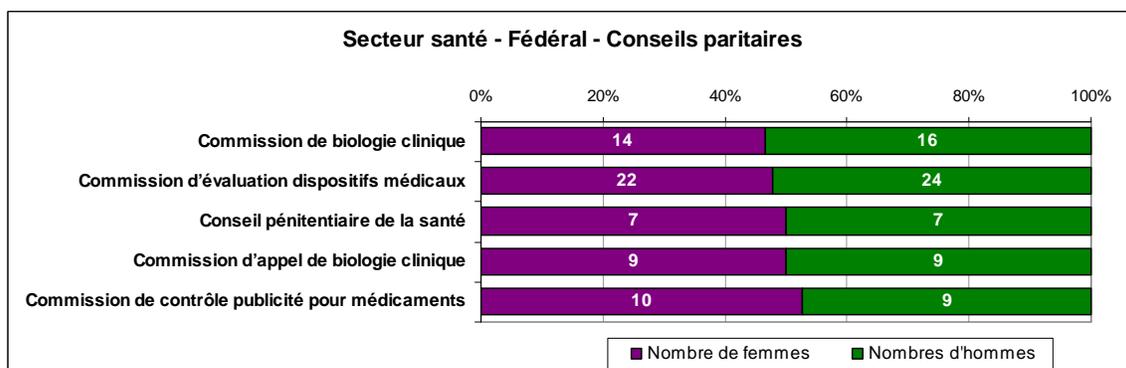
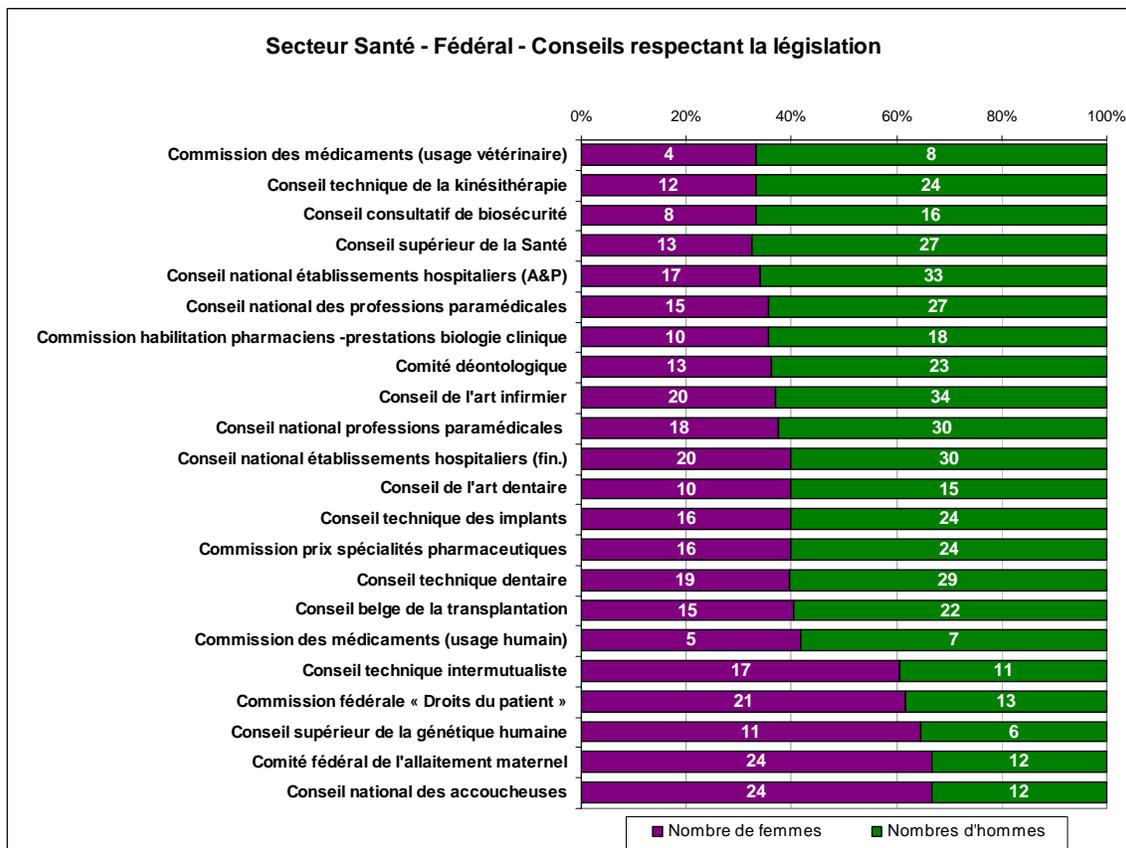
À la lumière de notre analyse, on se demande si sans encadrement du législateur les organes consultatifs auraient tenu compte de la répartition homme/femme et l'on s'interroge quant à l'évolution future vers la parité. Sera-t-il possible de progresser sans autre contrainte législative ?

## ANNEXES – Représentation graphique de la composition des organes d'avis

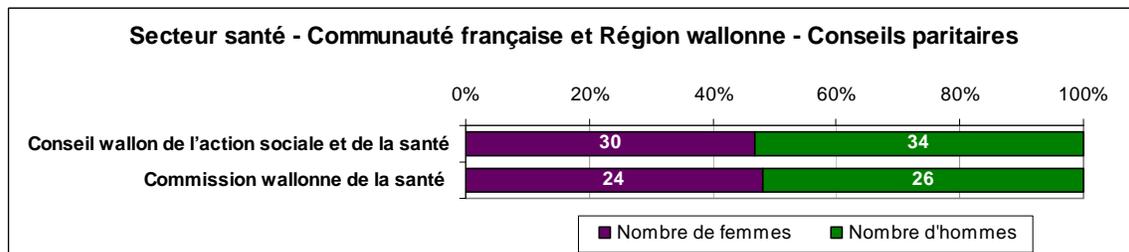
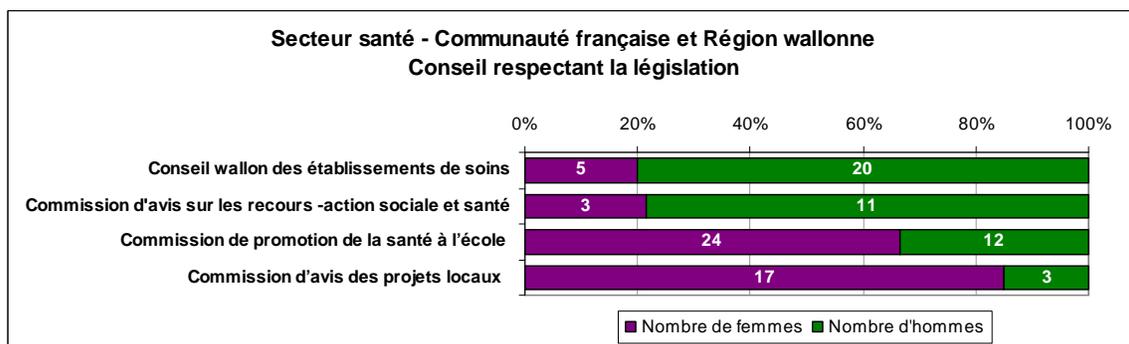
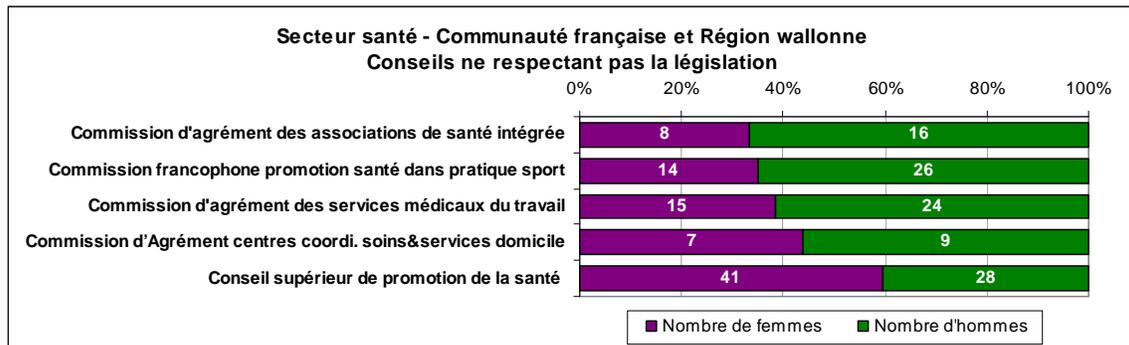
### I. Secteur de la santé

#### A. Etat fédéral

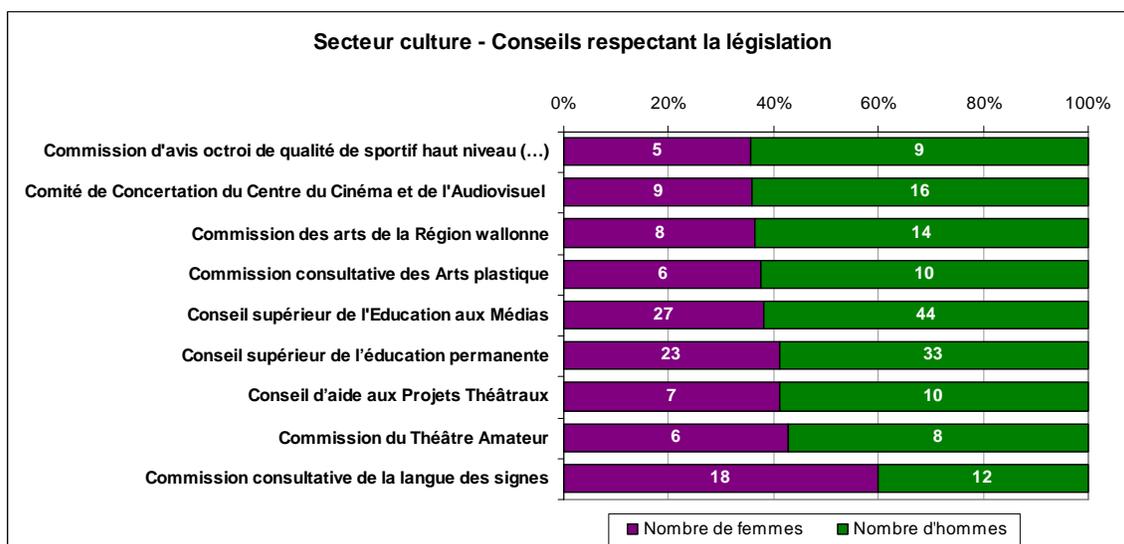
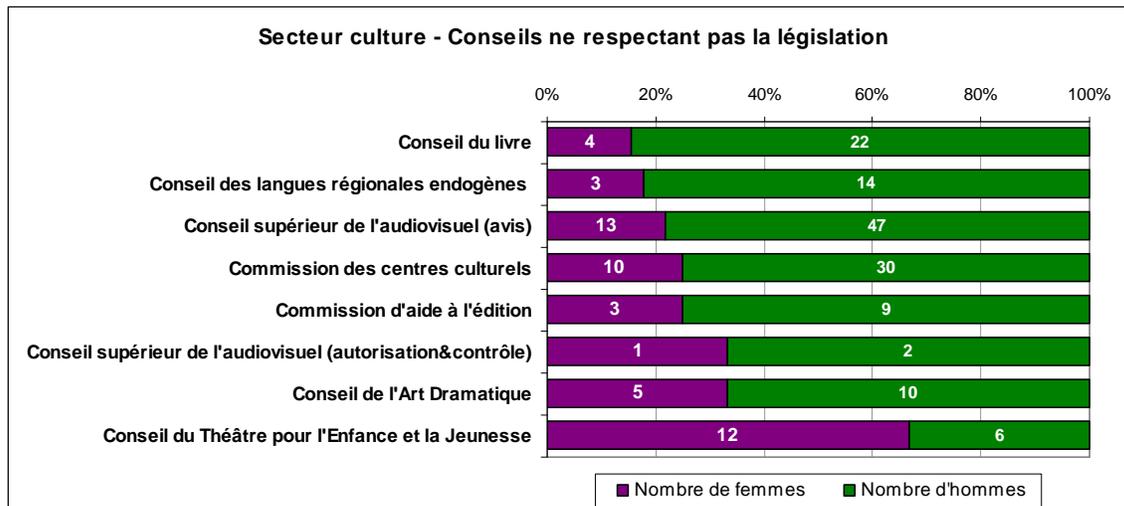




## B. Communauté française et Région wallonne



## II. Secteur de la culture



## **ANNEXES – Détail de la composition des organes d’avis**

### **I. Secteur de la santé**

#### **A. Etat fédéral**

##### **1. Collège de jurisprudence médico-légale**

###### **Composition**

Membres effectifs : 7 hommes

Membres suppléants : 7 hommes

###### **Source**

21 DECEMBRE 2006 - Arrêté royal portant nomination des membres du Collège de jurisprudence médico-légale à l'Office médico-légal

##### **2. Commission de coordination de la politique antibiotique**

###### **Composition**

25 hommes (dont le président) et 2 femmes (pas de différence effectifs et suppléants dans l'AR)

###### **Source**

3 MAI 1999 – Arrêté royal portant nomination des membres de la Commission de coordination de la politique antibiotique

##### **3. Conseil technique de la kinésithérapie**

###### **Composition**

Membres effectifs : 1 femme / 15 hommes

Membres suppléants : 2 femmes/ 14 hommes

NB : dérogation

###### **Source**

29 AVRIL 2001 - Arrêté royal portant nomination de membres du Conseil technique de la kinésithérapie, institué auprès du Service des soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité

##### **4. Commission de protection de la vie privée**

###### **Composition**

Effectifs : 5 hommes/3 femmes

Suppléants : 6 hommes /2 femmes

###### **Source**

Composition depuis le 2 décembre 2004

<http://www.privacycommission.be/fr/commission/about/composition/>

page consultée le 12/12/2010

## **5. Conseil national des secours médicaux d'urgence**

### **Composition**

Membres effectifs : 21 hommes / 4 femmes  
Membres suppléants : 18 homme / 7 femmes

### **Source**

29 AVRIL 2008 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 3 mai 2007 portant nomination des membres du Conseil national des secours médicaux d'urgence

## **6. Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes**

### **Composition**

Chambre néerlandophone : 5 femmes / 47 hommes  
Chambre francophone : 15 femmes / 37 hommes

### **Source**

<http://www.health.fgov.be/eportal/Healthcare/healthcareprofessions/Doctors/Specialiseddoctors/CouncilsandCommissions/SuperiorCouncilofMedicalSpecia/index.htm?fodnlang=fr>  
page consultée le 12/12/2010

## **7. Structure multipartite en matière de politique hospitalière**

### **Composition**

Membres effectifs : 2 femmes / 29 hommes  
Membres suppléants : 11 femmes / 20 hommes

### **Source**

25 FEVRIER 2010. - Arrêté royal portant nomination du président, du vice-président et des membres de la structure Multipartite en matière hospitalière

## **8. Conseil national des établissements hospitaliers, section agrément et programmation**

### **Composition**

Membres effectifs : 6 femmes / 19 hommes  
Membres suppléants : 11 femmes / 14 hommes

### **Sources**

18 AVRIL 2010. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 juillet 2008 portant nomination des membres du Conseil national des Etablissements hospitaliers  
28 OCTOBRE 2009. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 juillet 2008 portant nomination des membres du Conseil national des Etablissements hospitaliers  
21 AOÛT 2009. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 juillet 2008 portant nomination des membres du Conseil national des Etablissements hospitaliers  
14 AVRIL 2009. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 juillet 2008 portant nomination des membres du Conseil national des Etablissements hospitaliers  
30 MARS 2009. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 juillet 2008 portant nomination des membres du Conseil national des Etablissements hospitaliers  
24 JUILLET 2008 - Arrêté royal portant nomination des membres du Conseil national des Etablissements hospitaliers

## **9. Conseil national des établissements hospitaliers, section financement**

### **Composition**

Membres effectifs : 6 femmes / 19 hommes

Membres suppléants : 14 femmes / 11 hommes

### **Sources**

18 AVRIL 2010. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 juillet 2008 portant nomination des membres du Conseil national des Etablissements hospitaliers

28 OCTOBRE 2009. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 juillet 2008 portant nomination des membres du Conseil national des Etablissements hospitaliers

21 AOÛT 2009. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 juillet 2008 portant nomination des membres du Conseil national des Etablissements hospitaliers

14 AVRIL 2009. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 juillet 2008 portant nomination des membres du Conseil national des Etablissements hospitaliers

30 MARS 2009. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 juillet 2008 portant nomination des membres du Conseil national des Etablissements hospitaliers

24 JUILLET 2008 - Arrêté royal portant nomination des membres du Conseil national des Etablissements hospitaliers

## **10. Commission des médicaments, chambre des médicaments à usage humain**

### **Composition**

5 femmes / 7 hommes

### **Source**

27 OCTOBRE 2008. - Arrêté royal portant nomination des membres de la Commission pour les médicaments à usage humain

## **11. Commission des médicaments, chambre des médicaments à usage vétérinaire**

### **Composition**

4 femmes / 8 hommes

### **Source**

21 AOÛT 2009. - Arrêté royal portant nomination des membres de la Commission pour les médicaments à usage vétérinaire

## **12. Commission paritaire nationale médecins-hôpitaux**

### **Composition**

Membres effectifs : 5 femmes / 19 hommes

Membres suppléants : 5 femmes / 19 hommes

NB : dérogation

### **Source**

26 AVRIL 2007. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 février 1987 portant nomination du président, du vice-président et des membres de la Commission paritaire nationale médecins-hôpitaux

### **13. Commission d'évaluation pour les dispositifs médicaux**

#### **Composition**

Membres effectifs : 10 femmes / 13 hommes

Membres suppléants : 12 femmes / 11 hommes

#### **Source**

22 AVRIL 2010 - Arrêté royal nommant les membres de la Commission d'évaluation pour les dispositifs médicaux prévue à l'article 12 de l'arrêté royal du 18 mars 1999 relatif aux dispositifs médicaux

### **14. Conseil de l'art dentaire**

#### **Composition**

Chambre francophone : 5 femmes / 7 hommes

Chambre néerlandophone : 4 femmes / 8 hommes

Présidence : 1 femme

#### **Sources**

7 OCTOBRE 2009 - Arrêté ministériel portant nomination du Président du Conseil de l'Art dentaire

1<sup>er</sup> JUILLET 2009 - Arrêté ministériel portant nomination d'un membre du Conseil de l'Art dentaire

17 OCTOBRE 2008 - Arrêté ministériel portant nomination d'un membre du Conseil de l'Art dentaire

12 FEVRIER 2008 - Arrêté ministériel portant nomination de membres du Conseil de l'Art dentaire

6 NOVEMBRE 2006 - Arrêté ministériel portant nomination des membres du Conseil de l'Art dentaire

### **15. Conseil fédéral des Cercles de médecins généralistes**

#### **Composition**

Membres effectifs : 3 femmes / 15 hommes

Membres suppléants : 4 femmes / 14 hommes

Président : 1 homme

#### **Source**

[http://www.health.fgov.be/internet2Prd/groups/public/@public/@dg2/@healthprofessions/documents/ie2divers/19060924\\_fr.pdf](http://www.health.fgov.be/internet2Prd/groups/public/@public/@dg2/@healthprofessions/documents/ie2divers/19060924_fr.pdf) page consultée le 12/12/2010

### **16. Commission technique de l'art infirmier**

#### **Composition**

Membres effectifs : 7 femmes / 17 hommes

Membres suppléants : 8 femmes / 16 hommes

#### **Source**

13 JANVIER 2010 - Arrêté royal portant nomination des membres de la Commission technique de l'art infirmier

### **17. Conseil technique des voiturettes**

#### **Composition**

Membres effectifs : 7 femmes / 22 hommes

Membres suppléants : 11 femmes / 18 hommes

**Source**

<http://www.senate.be/www/?Mival=/publications/viewPubDoc&TID=50344740&LANG=fr>  
page consultée le 12/12/2010

**18. Conseil national de la kinésithérapie**

**Composition**

Membres effectifs : 9 hommes/5 femmes

Membres suppléants : 13 hommes/7 femmes

**Source**

4 JUILLET 2004 – Arrêté royal portant nomination de membres du Conseil national de la Kinésithérapie

5 AOUT 2006 – Arrêté royal portant nomination d'un membre du Conseil national de la Kinésithérapie

19 MARS 2007 – Arrêté royal portant nomination de membres du Conseil national de la Kinésithérapie

22 NOVEMBRE 2007 – Arrêté royal portant nomination de membres du Conseil national de la Kinésithérapie

10 FEVRIER 2008 – Arrêté royal portant nomination de membres du Conseil national de la Kinésithérapie

17 OCTOBRE 2008 – Arrêté royal portant nomination de membres du Conseil national de la Kinésithérapie

17 DECEMBRE 2008 – Arrêté royal portant nomination d'un membre du Conseil national de la Kinésithérapie

**19. Conseil technique intermutualiste**

**Composition**

Membres effectifs : 8 femmes / 6 hommes

Membres suppléants : 8 femmes / 5 hommes

**Source**

Informations données par l'INAMI

**20. Comité technique auprès de l'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités**

**Composition**

Membres effectifs : 4 femmes / 6 hommes

Membres suppléants : 2 femmes / 8 hommes

Présidents : 2 hommes

**Source**

<http://www.ocm-cdz.be/hoofdframe-f.htm> page consultée le 12/12/2010

**21. Comité fédéral de l'allaitement maternel**

**Composition**

Membres effectifs : 12 femmes / 6 hommes

Membres suppléants : 12 femmes / 6 hommes

**Source**

26 AVRIL 2007. - Arrêté royal portant nomination des Président, Vice-président et membres du Comité fédéral de l'allaitement maternel

**22. Commission fédérale « Droits du patient »**

**Composition**

Membres effectifs : 11 femmes / 6 hommes

Membres suppléants : 10 femmes / 7 hommes

**Source**

9 FEVRIER 2009. - Arrêté royal portant nomination du président, de son suppléant et des membres de la Commission fédérale « Droits du patient »

**23. Conseil national des accoucheuses**

**Composition**

Membres effectifs : 12 femmes / 5 hommes

Membres suppléants : 11 femmes / 7 hommes

**Sources**

9 MARS 2010. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 15 septembre 2006 nommant le président, les vice-présidents et les membres du Conseil national des Accoucheuses

28 AVRIL 2009. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 15 septembre 2006 nommant le Président, les Vice-présidents et les membres du Conseil national des Accoucheuses

9 SEPTEMBRE 2008. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 15 septembre 2006 nommant le président, les vice-présidents et les membres du Conseil national des Accoucheuses

20 DECEMBRE 2007. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 15 septembre 2006 nommant le Président, les Vice-présidents et les membres du Conseil national des Accoucheuses

27 AVRIL 2007. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 15 septembre 2006 nommant le président, les vice-présidents et les membres du Conseil national des Accoucheuses

15 SEPTEMBRE 2006. - Arrêté royal nommant le Président, les Vice-présidents et les membres du Conseil national des Accoucheuses

**24. Commission de la pharmacopée**

**Composition**

8 femmes / 19 hommes

**Sources**

22 AVRIL 2010. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> juillet 2006 portant nomination des membres effectifs de la Commission de la Pharmacopée

11 FEVRIER 2010. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> juillet 2006 portant nomination des membres effectifs de la Commission de la Pharmacopée

29 AOUT 2009. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> juillet 2006 portant nomination des membres effectifs de la commission de la pharmacopée

1<sup>er</sup> JUILLET 2006. - Arrêté royal portant nomination des membres effectifs de la Commission de la Pharmacopée

## **25. Conseil consultatif de biosécurité**

### **Composition**

Membres effectifs : 5 femmes / 7 hommes

Membres suppléants : 3 femmes / 9 hommes

### **Source**

7 OCTOBRE 2009. - Arrêté royal portant nomination des membres du Conseil consultatif de Biosécurité

## **26. Conseil national des professions paramédicales**

### **Composition**

Membres effectifs : 7 femmes / 14 hommes

Membres suppléants : 8 femmes / 13 hommes

### **Sources**

31 OCTOBRE 2005. - Arrêté royal portant nomination d'un membre du Conseil national des Professions paramédicales

7 JUILLET 2002. - Arrêté royal portant nomination de membres du Conseil national des Professions paramédicales

## **27. Commission de planification de l'offre médicale**

### **Composition**

Membres effectifs : 9 femmes / 27 hommes

Membres suppléants : 14 femmes / 22 hommes

### **Sources**

15 MARS 2010. - Arrêté royal portant nomination des membres de la Commission de planification de l'offre médicale

30 JUILLET 2010. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 15 mars 2010 portant nomination des membres de la Commission de planification de l'offre médicale

15 OCTOBRE 2010. - Arrêté royal portant démission et nomination de quelques membres de la Commission de planification - offre médicale

## **28. Commission de remboursement des médicaments**

### **Composition**

Membres effectifs : 11 femmes / 20 hommes

Membres suppléants : 8 femmes / 22 hommes

### **Source**

<http://www.inami.fgov.be/drug/fr/drugs/reglementation/legal-texts/pdf/crmembers.pdf>, page consultée le 12/12/2010

12 MARS 2010. - Arrêté ministériel portant démission et désignation du président et désignation d'un vice-président de la Commission de remboursement des médicaments, instituée auprès du Service des soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité

29 JANVIER 2010. - Arrêté ministériel portant démission et désignation d'un membre du bureau de la Commission de remboursement des médicaments, instituée auprès du Service des soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité

23 AVRIL 2008. - Arrêté ministériel portant désignation du vice-président et de membres du bureau de la Commission de remboursement des médicaments, institué auprès du Service des soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité

### **29. Comité consultatif de bioéthique**

#### **Composition**

Membres effectifs : 5 femmes / 21 hommes  
Membres suppléants : 6 femmes / 20 hommes

#### **Source**

28 OCTOBRE 2009. - Arrêté royal portant nomination des membres du Comité consultatif de Bioéthique

28 OCTOBRE 2009. - Arrêté royal portant nomination des membres du Comité consultatif de Bioéthique

### **30. Conseil national des professions paramédicales**

#### **Composition**

Membres effectifs : 10 femmes / 18 hommes  
Membres suppléants : 8 femmes / 12 hommes

#### **Source**

31 OCTOBRE 2005. - Arrêté royal portant nomination d'un membre du Conseil national des Professions paramédicales

8 FEVRIER 2007. - Arrêté royal portant nomination du secrétaire du Conseil national des Professions paramédicales

### **31. Conseil supérieur de la Santé – CSS**

#### **Composition**

13 femmes / 27 hommes

#### **Source**

<http://www.health.belgium.be/eportal/Aboutus/relatedinstitutions/SuperiorHealthCouncil/about-us/composition/board/index.htm#> page consultée le 12/12/2010

11 JANVIER 2009. - Arrêté royal portant nomination des membres du Collège du Conseil supérieur de la Santé

### **32. Conseil pénitentiaire de la santé**

#### **Composition**

Membres effectifs : 4 femmes / 3 hommes  
Membres suppléants : 3 femmes / 4 hommes

#### **Source**

23 MARS 2010. - Arrêté ministériel portant nomination des membres du Conseil pénitentiaire de la santé

### **33. Conseil technique médical**

#### **Composition**

Membres effectifs : 7 femmes / 20 hommes  
Membres suppléants : 7 femmes / 20 hommes

**Source**

Information reçue de l'INAMI

**34. Conseil technique des implants**

**Composition**

Membres effectifs : 8 femmes / 12 hommes

Membres suppléants : 8 femmes / 12 hommes

**Source**

Informations reçues de l'INAMI

**35. Conseil belge de la transplantation**

**Composition**

Membres effectifs : 10 femmes / 11 hommes

Membres suppléants : 5 femmes / 11 hommes

**Source**

26 AVRIL 2010. - Arrêté royal portant nomination des membres du Conseil belge de la transplantation

**36. Conseil de l'art infirmier**

**Composition**

Membres effectifs : 11 femmes / 16 hommes

Membres suppléants : 9 femmes / 18 hommes

**Sources**

29 JUIN 2008. - Arrêté royal portant nomination des président, vice-présidents et membres du Conseil national de l'Art infirmier

12 NOVEMBRE 2008. - Arrêté royal portant nomination d'un membre du Conseil national de l'Art infirmier

**37. Commission d'habilitation des pharmaciens à effectuer des prestations de biologie clinique**

**Composition**

Membres effectifs : 5 femmes / 9 hommes

Membres suppléants : 5 femmes / 9 hommes

**Sources**

3 JUIN 2003. - Arrêté ministériel portant nomination et désignation des présidents, membres et secrétaires de la Commission d'habilitation des pharmaciens appelés à effectuer des prestations de biologie clinique

3 JUIN 2003. - Arrêté ministériel portant nomination et désignation des présidents, membres et secrétaires de la commission d'habilitation des pharmaciens appelés à effectuer des prestations de biologie clinique. - Erratum

23 FEVRIER 2006. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 3 juin 2003 portant nomination et désignation des présidents, membres et secrétaires de la Commission d'habilitation des pharmaciens appelés à effectuer des prestations de biologie clinique

### **38. Commission des prix des spécialités pharmaceutiques**

#### **Composition**

Membres effectifs : 5 femmes / 15 hommes

Membres suppléants : 11 femmes / 9 hommes

#### **Sources**

24 DECEMBRE 1999. - Arrêté ministériel portant démission et nomination de membres de la Commission des Prix des Spécialités pharmaceutiques

20 JUILLET 2000. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 24 décembre 1999 portant démission et nomination de membres de la Commission des Prix des Spécialités pharmaceutiques

### **39. Comité déontologique**

#### **Composition**

Membres effectifs : 6 femmes / 14 hommes

Membres suppléants : 7 femmes / 9 hommes

#### **Sources**

1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008. - Arrêté ministériel portant nomination des membres du Comité déontologique

### **40. Commission de contrôle de la publicité pour les médicaments**

#### **Composition**

Membres effectifs : 4 femmes / 5 hommes

Membres suppléants : 6 femmes / 4 hommes

#### **Sources**

18 SEPTEMBRE 2008. - Arrêté ministériel portant nomination des membres de la Commission de Contrôle de la publicité des médicaments

8 SEPTEMBRE 2009. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 18 septembre 2008 portant nomination des membres de la commission de contrôle de la publicité des médicaments

### **41. Conseil technique dentaire**

#### **Composition**

Membres effectifs : 8 femmes / 16 hommes

Membres suppléants : 11 femmes / 13 hommes

#### **Sources**

Information reçue de l'INAMI

### **42. Commission d'appel de biologie clinique**

#### **Composition**

Membres effectifs : 4 femmes / 5 hommes

Membres suppléants : 5 femmes / 4 hommes

#### **Sources**

28 NOVEMBRE 2008. - Arrêté royal portant nomination des membres de la Commission d'appel de biologie clinique

### **43. Conseil supérieur de la génétique humaine**

#### **Composition**

6 femmes / 11 hommes

#### **Sources**

8 AVRIL 2008. - Arrêté royal portant nomination du Conseil supérieur de la Génétique humaine

### **44. Commission de biologie clinique**

#### **Composition**

Membres effectifs : 6 femmes / 8 hommes

Membres suppléants : 7 femmes / 7 hommes

Présidence : 1 femme / 1 homme

#### **Sources**

28 NOVEMBRE 2008. - Arrêté royal portant nomination des membres de la Commission de biologie clinique

## **B. Communauté française**

### **1. Commission francophone de promotion de la santé dans la pratique du sport**

#### **Composition**

Membres effectifs : 6 femmes / 14 hommes

Membres suppléants : 8 femmes / 12 hommes

#### **Sources**

8 FEVRIER 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres de la Commission francophone de Promotion de la Santé dans la pratique du Sport Commission d'avis des projets locaux

15 JANVIER 2010. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 2007 nommant les membres de la Commission francophone de Promotion de la Santé dans la Pratique du Sport

29 MARS 2010. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 2007 nommant les membres de la Commission francophone de promotion de la santé dans la pratique du sport

### **2. Commission d'avis des projets locaux**

#### **Composition**

Membres effectifs : 9 femmes / 1 hommes

Membres suppléants : 8 femmes / 2 hommes

#### **Sources**

4 OCTOBRE 2010. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres effectifs et suppléants de la Commission d'avis des projets locaux

### **3. Commission d'agrément des services médicaux du travail**

#### **Composition**

Membres effectifs : 5 femmes / 15 hommes

Membres suppléants : 10 femmes / 9 hommes

#### **Source**

25 MAI 2004. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres de la Commission d'agrément des services médicaux du travail

### **4. Commission de promotion de la santé à l'école**

#### **Composition**

Membres effectifs : 12 femmes / 7 hommes

Membres suppléants : 12 femmes / 5 hommes

#### **Source**

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 février 2007 nommant les membres de la Commission de promotion de la santé à l'école (M.B. 26/04/2007), modifié par arrêtés du 31 mai 2007 (M.B. 03/08/2007), du 12 juillet 2007 et du 12 juillet 2007.

<http://www.sante.cfwb.be/thematiques/commission-pse/> page consultée le 12/12/2010

### **5. Conseil supérieur de promotion de la santé**

#### **Composition**

Membres effectifs : 18 femmes / 16 hommes

Membres suppléants : 23 femmes / 11 hommes

#### **Source**

11 MAI 2009. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres du Conseil supérieur de Promotion de la Santé

30 OCTOBRE 2009. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation de la présidente et du vice-président du Conseil supérieur de Promotion de la Santé

3 SEPTEMBRE 2010. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du 11 mai 2009 nommant les membres du Conseil supérieur de promotion de la santé

## **C. Région wallonne**

### **1. Conseil wallon des établissements de soins**

#### **Composition**

5 femmes / 20 hommes

#### **Source**

10 AVRIL 2003. - Arrêté du Gouvernement wallon portant nomination des membres du Conseil wallon des établissements de soins

24 MARS 2005. - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 avril 2003 portant nomination des membres du Conseil wallon des établissements de soins

22 SEPTEMBRE 2005. - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 avril 2003 portant nomination des membres du Conseil wallon des établissements de soins

## **2. Commission d'avis sur les recours en matière d'action sociale et de la santé**

### **Composition**

Membres effectifs : 3 femmes / 4 hommes

Membres suppléants : 0 femmes / 7 hommes

### **Source**

5 JUIN 2009. - Arrêté du Gouvernement wallon portant désignation du président, du vice-président et des membres de la Commission d'avis sur les recours instaurée par le décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

## **3. Commission d'agrément des associations de santé intégrée**

### **Composition**

Membres effectifs : 4 femmes / 8 hommes

Membres suppléants : 4 femmes / 8 hommes

### **Source**

29 JANVIER 2004. - Arrêté du Gouvernement wallon portant désignation du président, du vice-président et des membres de la Commission d'agrément des associations de santé intégrée

## **4. Commission wallonne de la santé**

### **Composition**

Membres effectifs : 9 femmes / 16 hommes

Membres suppléants : 15 femmes / 10 hommes

### **Source**

5 JUIN 2009. - Arrêté du Gouvernement wallon portant désignation du président, des vice-présidents et des membres de la Commission wallonne de la Santé instaurée par le décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

## **5. Commission d'Agrément des centres de coordination de soins et de services à domicile**

### **Composition**

7 femmes / 9 hommes

### **Source**

14 JUILLET 2005. - Arrêté du Gouvernement wallon portant nomination des membres de la Commission d'agrément des Centres de coordination de soins et services à domicile

## **6. Conseil wallon de l'action sociale et de la santé**

### **Composition**

Membres effectifs : 15 femmes / 19 hommes

Membres suppléants : 15 femmes / 15 hommes

### **Source**

29 JANVIER 2010. - Arrêté du Gouvernement wallon portant désignation du président, des vice-présidents et des membres du Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé instauré par le

décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

## **II. Secteur de la culture**

### **1. Collège d'Autorisation et de Contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel**

#### **Composition**

Membres effectifs : 6 femmes / 24 hommes

Membres suppléants : 7 femmes / 23 hommes

#### **Sources**

25 MAI 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française désignant les membres du Collège d'avis et du Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'Audiovisuel

16 NOVEMBRE 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française désignant deux membres du Collège d'Autorisation et de Contrôle du Conseil supérieur de l'Audiovisuel

### **2. Conseil supérieur de l'audiovisuel (Collège d'avis)**

#### **Composition**

1 femme / 2 hommes

#### **Sources**

25 MAI 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française désignant les membres du Collège d'avis et du Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'Audiovisuel

16 NOVEMBRE 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française désignant deux membres du Collège d'Autorisation et de Contrôle du Conseil supérieur de l'Audiovisuel

### **3. Conseil du livre**

#### **Composition**

Membres effectifs : 3 femmes / 14 hommes

Membres suppléants : 1 femmes / 8 hommes

#### **Sources**

27 JUILLET 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres du Conseil du livre

5 DECEMBRE 2008. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant la composition des instances d'avis suivantes : la Commission d'aide à la librairie, le Conseil du livre

19 FEVRIER 2009. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2007 nommant les membres du Conseil du livre

19 JUILLET 2010. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2007 nommant les membres du Conseil du livre et de la Commission d'aide à la librairie

### **4. Conseil des langues régionales endogènes**

#### **Composition**

Membres effectifs : 2 femmes / 10 hommes

Membres suppléants : 1 femme / 4 hommes

### **Sources**

27 JUILLET 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres du Conseil des langues régionales endogènes

27 JUILLET 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres du Conseil des langues régionales endogènes. – Erratum

19 FEVRIER 2009. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2007 nommant les membres du Conseil des langues régionales endogènes

## **5. Commission consultative des Arts plastique**

### **Composition**

Membres effectifs : 5 femmes / 9 hommes

Membres suppléants : 1 femme / 2 hommes

### **Sources**

27 JUILLET 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres de la Commission consultative des arts plastiques

19 FEVRIER 2009. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2007 nommant les membres de la Commission consultative des arts plastiques

19 JUILLET 2010. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2007 nommant les membres de la Commission consultative des arts plastiques

## **6. Commission des centres culturels**

### **Composition**

Membres effectifs : 6 femmes / 21 hommes

Membres suppléants : 4 femmes / 9 hommes

### **Sources**

27 JUILLET 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres de la Commission des centres culturels

27 JUILLET 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres de la Commission des Centres culturels. – Erratum

19 JUILLET 2010. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2007 nommant les membres de la Commission des Centres culturels

## **7. Conseil de l'Art Dramatique**

### **Composition**

Membres effectifs : 3 femmes / 9 hommes

Membres suppléants : 2 femmes / 1 hommes

### **Sources**

27 JUILLET 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres du Conseil de l'art dramatique

19 FEVRIER 2009. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2007 nommant les membres du Conseil de l'art dramatique

19 JUILLET 2010. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2007 nommant les membres du Conseil de l'art dramatique

#### **8. Commission d'aide à l'édition**

##### **Composition**

Membres effectifs : 2 femmes / 6 hommes

Membres suppléants : 1 femme / 3 hommes

##### **Source**

27 JUILLET 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres de la Commission d'aide à l'édition

#### **9. Conseil supérieur de l'éducation permanente**

##### **Composition**

Membres effectifs : 11 femmes / 17 hommes

Membres suppléants : 12 femmes / 16 hommes

##### **Source**

18 MARS 2010. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Conseil supérieur de l'Education permanente

#### **10. Commission consultative de la langue des signes**

##### **Composition**

Membres effectifs : 11 femmes / 4 hommes

Membres suppléants : 7 femmes / 8 hommes

##### **Source**

21 MAI 2008. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la commission consultative de la langue des signes

#### **11. Conseil du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse**

##### **Composition**

Membres effectifs : 10 femmes / 4 hommes

Membres suppléants : 2 femmes / 2 hommes

##### **Sources**

27 JUILLET 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres du Conseil du théâtre pour l'enfance et la jeunesse

19 FEVRIER 2009. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2007 nommant les membres du Conseil du théâtre pour l'enfance et la jeunesse

#### **12. Commission d'avis pour l'octroi de la qualité de sportif de haut niveau ou d'espoir sportif**

##### **Composition**

Membres effectifs : 1 femme / 6 hommes

Membres suppléants : 4 femmes / 3 hommes

**Source**

MARS 2010. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres de la Commission d'avis instituée pour l'octroi ou le retrait de la qualité de sportif de haut niveau, d'espoir sportif ou de partenaire d'entraînement

**13. Conseil supérieur de l'Education aux Médias**

**Composition**

Membres effectifs : 15 femmes / 20 hommes

Membres suppléants : 12 femmes / 24 hommes

**Sources**

27 MAI 2009. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant constitution du Conseil supérieur de l'Education aux Médias

15 JUILLET 2010. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009 portant constitution du Conseil supérieur de l'éducation aux médias

**14. Comité de Concertation du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel**

**Composition**

Membres effectifs : 5 femmes / 7 hommes

Membres suppléants : 2 femmes / 11 hommes

**Source**

7 FEVRIER 2005. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Comité de Concertation du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

**15. Commission du Théâtre Amateur**

**Composition**

Membres effectifs : 6 femmes / 6 hommes

Membres suppléants : 2 hommes

**Sources**

27 JUILLET 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres de la Commission du théâtre amateur

19 FEVRIER 2009. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2007 nommant les membres de la Commission du théâtre amateur

**16. Conseil d'aide aux Projets Théâtraux**

**Composition**

Membres effectifs : 7 femmes / 7 hommes

Membres suppléants : 3 hommes

**Sources**

27 JUILLET 2007. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres du Conseil de l'aide aux projets théâtraux

19 FEVRIER 2009. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2007 nommant les membres du Conseil de l'aide aux projets théâtraux

19 JUILLET 2010. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2007 nommant les membres du Conseil de l'aide aux projets théâtraux

### **17. Commission des arts de la Région wallonne**

#### **Composition**

8 femmes / 14 hommes

#### **Sources**

30 AVRIL 2009. - Arrêté ministériel relatif à la composition et aux dépenses de fonctionnement de la Commission des Arts de la Région wallonne

30 AVRIL 2009. - Arrêté du Gouvernement wallon portant création de la Commission des Arts de la Région wallonne